

Gestion et prévention durable des rongeurs champêtres déprédateurs de cultures en Agriculture de Conservation des Sols



« image : Freepik.com »

Les +

Identification des rongeurs déprédateurs et leurs impacts

Les +

Techniques de piégeage et de suivi des populations

Les +

La mise en œuvre de méthodes de lutte

Chartres
le 19 novembre 2024

Gestion et prévention durable des rongeurs champêtres déprédateurs de cultures en Agriculture de Conservation des Sols

Des éléments à connaître

1 jour

19/11/2024

9h00 - 12h30

14h00 - 17h30

Public

Agriculteurs-trices, futurs
installés-es, salariés-es

Prérequis

Aucun

Tarifs & Financement

49 € pour un contributeur
Vivea (être à jour de ses
cotisations MSA et sous réserve
des conditions de prise en
charge)

375 €/jour pour toute autre
situations (formation
susceptible d'être financée par
votre OPCO)

Intervenant(e)s

Emmanuelle LHERBETTE CA28
Conseillère agronomie grandes
cultures

Geoffroy COUVAL FREDON
Bourgogne Franche-Comté
responsable du pôle vertébrés

Objectifs

**Identifier les différents rongeurs déprédateurs des
cultures et apprendre à maîtriser leurs populations**

Contenu / Programme

En salle :

- Reconnaître les espèces (campagnols et taupes)
- Identification des facteurs de l'agrosystème qui favorisent leur développement- Comprendre les impacts économiques sur une exploitation en ACS
- Les moyens de lutte alternatifs
- Utilisation des rodenticides homologués
- Mise en œuvre d'une lutte raisonnée

Sur le terrain :

- Méthodes de surveillance
- Reconnaissances des indices de présence
- Techniques de piégeage
- Utilisation des rodenticides en sécurité (Bonnes pratiques, EPI, etc.)

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques et méthodologiques, échanges et discussion, observations sur le terrain, quizz, évaluation en fin de stage

Modalités d'évaluations

Auto-positionnement et quizz sur le document d'évaluation de fin de stage

La chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant.

CONTACT RESPONSABLE DE STAGE / PRE-INSCRIPTION

Emmanuelle LHERBETTE

+33 (0)2 37 24 45 60 e.lherbette@eure-et-loir.chambagri.fr

Ou Centre de Formation

+33 (0)2 37 24 45 42 formations@eure-et-loir.chambagri.fr

Le programme détaillé vous sera envoyé avec votre convocation pour la confirmation. Une attestation de fin de formation sera délivrée après la formation. Les conditions générales, accès aux publics en situation de handicap et règlement intérieur sont disponibles dans le livret d'accueil, sur le site internet de la Chambre d'Agriculture Centre Val de Loire <https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr>, et disponibles sur demande.

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner de préférence avant le 4 novembre 2024

Gestion et prévention durable des rongeurs champêtres déprédateurs de cultures en Agriculture de Conservation des Sols

Du 19/11/2024 au 19/11/2024 - 1 jour

Nom de l'entreprise (GAEC, EARL...) :

N° SIRET :

Nom et prénom du participant :

Date et lieu naissance :

Adresse postale :

Code Postal : Commune :

Tél : Portable :

Mail :

Statut professionnel : <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Chef.fe d'entreprise agricole<input type="checkbox"/> Conjoint.e collaborateur<input type="checkbox"/> Salarié.e<input type="checkbox"/> Cotisant.e solidaire MSA (préciser si cotisation Vivea prélevée ou non)<input type="checkbox"/> En projet d'installation agricole<input type="checkbox"/> Autre :	Niveau de formation : <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Niv VI : fin de scolarité obligatoire<input type="checkbox"/> Niv V : BPA, BEAP, BEP, CAPA, CAP<input type="checkbox"/> Niv IV : STA, BAC général, techno., prof., CCTAR<input type="checkbox"/> Niv III : BTS, DUT, DEUG, BTSA<input type="checkbox"/> Niv II BAC +3 et 4 (Licence, Maîtrise)<input type="checkbox"/> Niv I : Doctorat, Ingénieur, DEA, DESS
Avez-vous des attentes / besoins d'un aménagement spécifique pour suivre cette formation (difficulté visuelle, handicap, ...) ?

- Je m'engage à participer à la formation n°24048
 J'ai pris connaissance des conditions générales et du livret d'accueil



En fonction des conditions de prise en charge, le règlement du montant défini sur le contrat ou la convention de formation sera à réaliser à réception de la facture.

Fait à
Le

Signature,



BULLETIN A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A :

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Centre de Formation
10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399
28008 CHARTRES
+33 (0)2 37 24 45 42



RAPPEL SUR LE CREDIT D'IMPOT FORMATION 2024*

Par exemple pour 1 journée de formation de 7 heures, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de :
7 h x 11,65 € = 81,55 €

*Pour cette année, le montant est doublé ce qui le porte à 163,10 €

Contact :

Centre de formation

+33 (0)2 37 24 45 42

formations@eure-et-loir.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE

10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399

28008 CHARTRES CEDEX

Notre activité formation en 2023 :

467 stagiaires, 76 jours de formation

94 % des stagiaires se disent satisfait à très satisfait

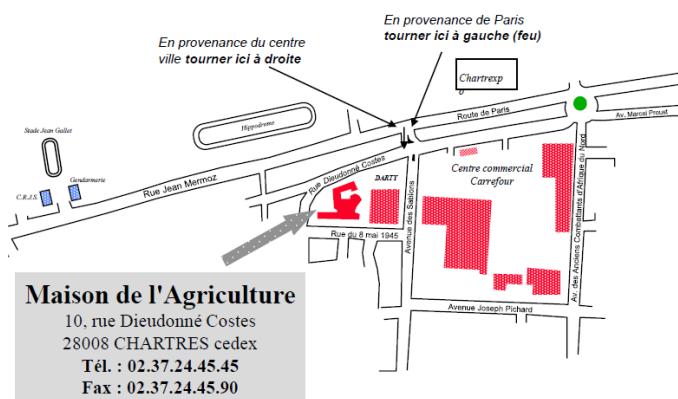
Nos formations ont répondu aux besoins de 99 % des participants

Le contenu des formations est déclaré transférable rapidement dans l'activité par 94 % des personnes

Nos intervenants sont jugés de bonne qualité à 100 %

Formation Certifiante :

- Certiphyto* : 100 % de réussite
- Certicrea** : 57 % de réussite



Maison de l'Agriculture

10, rue Dieudonné Costes
28008 CHARTRES cedex
Tél. : 02.37.24.45.45
Fax : 02.37.24.45.90

Ligne de bus : 4 – 5- 12 – 15 arrêt « Etampes »

Pas d'hébergement possible



Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Retrouvez toutes nos formations sur

www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr



*Certiphyto : Certification RS5655 « Certificat individuel produits phytopharmaceutiques catégorie décideur » certifiée par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire le 13/12/2021

** Certicrea : Certification RS5244 « Création ou reprise d'une entreprise agricole » certifiée par l'Assemblée Permanente Chambre d'Agriculture le 14/09/2020



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

